

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE
ROCHEFORT SUR MER

CANTON DE MARENNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN DE MARENNES

PROCES VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL,
DE L'ELECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS
ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

SEANCE DU 16 AVRIL 2014

Convocation du Conseil Communautaire - ordre du jour :

1. Installation du conseil communautaire
2. Election du Président
3. Détermination du nombre de vice présidents
4. Election des vice-présidents et des autres membres du bureau
5. Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Date de convocation : 4 avril 2014

Nombre de conseillers en exercice : 31
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 31

L'an deux mille quatorze, le seize avril à quatorze heures trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni, dans la salle du conseil au siège de la Communauté de communes à Marennes, le conseil de la communauté de communes du Bassin de Marennes

Etaient présents les conseillers titulaires suivants :

MM. PROTEAU, BOMPARD, GABORIT, ROUSSEAU, Mmes HUET, MONBEIG, conseillers de Bourcefranc-le Chapus
M. PETIT, Mme CHARRIER, conseillers de Hiers Brouage
MM. BROUHARD, DELAGE, LATREUILLE, Mme CHEVET, conseillers de Le Gua
MM. VALLET, DESHAYES, MOINET, SLEGR, SAUNIER, Mesdames BALLOTEAU, AKERMANN, FARRAS, BERGEON, BRETIN, conseillers de Marennes
MM. LAGARDE, SERVENT, Mme O'NEILL, conseillers de Nieulle sur Seudre
Mmes BEGU LE ROCHELEUIL, POGET, MM. MANCEAU, GUIGNET, conseillers de Saint Just Luzac
MM. PAPINEAU, GAUDIN, conseillers de Saint Sornin

ooOoo

1 - INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROUSSEAU, Président, qui a déclaré les membres du conseil ci-dessus installés dans leurs fonctions.

ooOoo

2 – ELECTION DU PRESIDENT

Madame Ghislaine O'NEILL, la plus âgée des membres présents du conseil a pris la présidence de l'assemblée (article L.2122-8 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a dénombré 31 (trente et un) conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil à procéder à l'élection du secrétaire de séance et des deux assesseurs qui composeront le bureau de vote.

2.1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame la Présidente demande aux membres de l'assemblée de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Madame Nathalie AKERMANN fait acte de candidature.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE
- de désigner Madame Nathalie AKERMANN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2.2 - DESIGNATION DE DEUX ASSESSEURS – CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE

Madame la Présidente demande aux membres de l'assemblée de procéder à la désignation de deux assesseurs pour constituer le bureau de vote.

Monsieur Jean-Pierre MANCEAU fait acte de candidature.
Madame Monique CHEVET fait acte de candidature.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE
- de désigner Monsieur Jean-Pierre MANCEAU pour remplir les fonctions d'assesseur,
- de désigner Madame Monique CHEVET pour remplir les fonctions d'assesseur.

Madame la Présidente a ensuite invité le conseil à procéder à l'élection du Président. Elle a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.3 – DEROULEMENT DE CHAQUE TOUR DE SCRUTIN

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater à la Présidente qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par l'EPCI. La Présidente l'a constaté, sans toucher l'enveloppe et le conseiller la déposée lui-même dans l'urne. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours au scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4 – RESULTATS DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Monsieur Mickaël VALLET

Monsieur Jean-François LAGARDE
font acte de candidature.

Le dépouillement du premier tour de scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne (a)	31
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau – article L 66 du code électoral (b)	0
Nombre de suffrages exprimés (a-b)	31
Majorité absolue :	16

Ont obtenu (*ordre alphabétique*) :

Monsieur Mickaël VALLET	16 voix	Seize voix
Monsieur Jean-François LAGARDE	15 voix	Quinze voix

2.7 – PROCLAMATION DE L'ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Mickaël VALLET a été proclamé Président de la communauté de communes du Bassin de Marennes et a été immédiatement installé.

ooOoo

Monsieur le Président demande une suspension de séance de 10 minutes.

ooOoo

Monsieur le Président retire de l'ordre du jour l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

ooOoo

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS EVENTUELLES PRESENTEES AU COURS DE LA SEANCE

Néant.

ooOoo

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le mercredi 16 avril 2014 à 15 heures 45 minutes, en double exemplaires a été, après lecture, signé par le Président, la conseillère la plus âgée, les assesseurs et la secrétaire de séance.

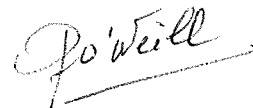


Signature du Président

Monsieur Mickaël VALLET

Signature de la conseillère la plus âgée

Madame O'NEILL

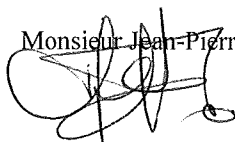


Le secrétaire de séance

Madame Nathalie AKERMANN

Les assesseurs

Monsieur Jean-Pierre MANCEAU



Madame Monique CHEVET

